

# Commune de Montricher-Albanne

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Enquête publique concernant le remplacement du télésiège des Chaudannes sur le domaine skiable de la station Les Karellis

Par arrêté municipal, le Maire de MONTRICHER-ALBANNE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la Demande d'Autorisation d'Exécution des Travaux (DAET) et le permis de construire pour le remplacement du télésiège des Chaudannes sur le domaine skiable de la station Les Karellis pour une durée de 33 jours, **du 22 juin au 24 juillet 2026 inclus.**

A cet effet,

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° E2600053/38 du 06 mai 2026, Monsieur Philippe NIVELLE est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Olivier L'HEVEDER est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Cette enquête se déroulera à la Mairie de MONTRICHER-ALBANNE du lundi 22 juin 2026 à 13h30 au vendredi 24 juillet 2026 à 12h.

Pendant sa durée, le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours et heures d'ouverture : **les lundi et jeudi de 13h30 à 17h et le mercredi de 8h30 à 11h30** sauf jours fériés, ainsi qu'aux dates des permanences du Commissaire Enquêteur.

Le dossier pourra en outre être consulté sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7400> et un poste informatique avec accès internet gratuit sera mis à disposition du public.

Les contributions et propositions seront consignées par le public pendant la durée de l'enquête :

- Sur le registre d'enquête déposé en Mairie de MONTRICHER-ALBANNE ou adressées par pli cacheté à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : MAIRIE DE MONTRICHER-ALBANNE – 161, rue de la Mairie – Le Bochet - 73870 MONTRICHER-ALBANNE avec la mention « Enquête publique – Remplacement du télésiège des Chaudannes », qui les visera et les annexera audit registre.
- Sur le registre dématérialisé via le site <https://www.registre-dematerialise.fr/7400> et à l'adresse courriel associée [enquete-publique-7400@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7400@registre-dematerialise.fr)

Les contributions adressées par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations à la Mairie de MONTRICHER-ALBANNE aux jours et heures suivants :

- **Vendredi 26 juin 2026 de 14h à 17h**
- **Jedi 16 juillet 2026 de 9h à 12h**
- **Vendredi 24 juillet 2026 de 9h à 12h**

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en Mairie de MONTRICHER-ALBANNE ainsi qu'à la Préfecture de la Savoie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête est : L'arrêté accordant l'exécution des travaux et le permis de construire pour le remplacement du télésiège des Chaudannes sur le domaine skiable de la station Les Karellis.